



Le Syndicaliste Indépendant de l'Yonne

**Journal de la Fédération Nationale de
l'Enseignement, de la Culture et de la
Formation Professionnelle**

FORCE OUVRIERE

CAPD du 28-06 phase d'ajustement Déclaration du SNUDI-FO 89

La phase d'ajustement du mouvement se fait dans des conditions particulièrement difficiles cette année. Entre les barèmes non respectés, le manque toujours pesant de remplaçants, les délais trop courts pour faire les vœux (avec des mises à jour nombreuses durant les deux jours de week-end), l'arrivée tardive des documents préparatoires aux CAPD, la multiplication des postes à profils, la remise en cause du droit à temps partiel, l'inéquité du fonctionnement du mouvement (entre collègues à temps partiel ou à 100%), le montage des postes trop complexe, la non prise en compte des TRS, les collègues qui sont toujours sans affectation définitive avec plus de 15 points de barème, les arrêtés d'affectation non respectés... Tout cela rend les opérations du mouvement et de la phase d'ajustement bien compliquées, obscures et souvent très mal vécues par les collègues qui, là encore, se trouvent bien malmenés du fait du manque de personnel tant enseignant qu'administratif. [...]

Concernant le montage des fractions de postes à pourvoir, nous entendons bien la complexité de l'exercice. Cependant, s'il n'est pas possible de respecter les délais pour la CAPD ni de satisfaire davantage les collègues, il faut se poser la question du manque de personnel administratif. Pour FO, il faut recruter davantage de personnels : les suppressions de postes dans l'ensemble de l'Education nationale, ont des conséquences sur les droits des personnels. Ce n'est pas acceptable. [...]

Les difficultés rencontrées par les enseignants pour le mouvement, participent au sentiment général de remise en cause des droits, qui s'accumulent, et s'ajoutent à la destruction des droits comprise dans les mesures gouvernementales et ministérielles, de la loi Travail au PPCR, en passant par la refondation de l'Ecole ou la remise en cause des ORS des enseignants.

Retrouvez l'intégralité sur le site du SNUDI-Fo 89

SOMMAIRE

Page 1 : Edito

Page 2 : Loi Travail + avancées
obtenues par le SNUDI 89

Page 3 : SNUDI INFOS

Page 4 : L'organisation



n° 36 - date de parution : juin 2016

Publication Trimestrielle — 0,15 €

Directeur de publication : Marie CATTAGNI

-Imprimé par nos soins-

Rédaction et administration : **FNEC-FP FO 89**

7, rue Max Quantin 89004 AUXERRE Cedex

tel : 03.86.52.55.12 fax: 03.86.51.22.01

mail : fnectpfo89@gmail.com

Commission Paritaire de Presse 0110 S 08205



RETRAIT de la LOI TRAVAIL

Depuis 4 mois, FO, au sein de l'intersyndicale, maintient la mobilisation et organise la résistance contre une Loi Travail / El Khomri qui entend faire disparaître le Code du travail et les droits collectifs des salariés.

Une Loi qui entend augmenter le temps de travail sans compensation salariale. Une Loi qui entend remettre en cause les instances représentatives des personnels dans les entreprises en organisant des référendums en cas d'accords minoritaires.

Une loi qui entend remettre en cause la médecine du travail. Une Loi dont plus personne aujourd'hui n'ose encore prétendre qu'elle serait créatrice d'emplois en favorisant le licenciement dans les entreprises.

La Commission Européenne par la voix de son président déclare « la réforme du droit du travail voulue et imposée par le gouvernement Valls est le minimum de ce qu'il faut faire » ce qui laisse présager la suite de la politique antisociale dans les mois à venir si nous n'obtenons pas le retrait de cette loi. Ce type de « réforme » se retrouve dans les différents pays européens, où le nombre de travailleurs pauvres est en constante augmentation.

Pour imposer leur modèle libéral ils sont prêts à tout : décrédibiliser et criminaliser le mouvement syndical, utiliser la force brute contre la jeunesse, remettre en cause le droit fondamental de manifester !

Ils mettent en avant pour justifier l'interdiction de manifester du 23 juin, les débordements, des questions de sécurité. Il y aurait beaucoup à dire sur ce qui se passe véritablement dans les débordements des manifestations. Sur les consignes données aux compagnies de CRS, sur les provocations....

Le gouvernement doit entendre raison ! Ce gouvernement a oublié que son mandat lui vient du peuple français, il lui vient des salariés des jeunes des retraités des privés d'emplois.

Le gouvernement doit entendre les millions de personnes mobilisés depuis des mois qui exigent le RETRAIT de la LOI TRAVAIL. Nous resterons mobilisés derrière la revendication du RETRAIT qui cimentera l'intersyndicale. Nous poursuivrons l'organisation des salariés contre ce projet de Loi.

Un seul mot d'ordre : le retrait de la Loi Travail, rien que le retrait !

Des avancées obtenues par le SNUDI-FO 89

Lors des dernières CAPD (mouvement, permutations, ajustement), le SNUDI-FO 89 a porté vaillamment les dossiers qui lui ont été confiés. Suite à nos interventions, des situations personnelles ont pu se débloquer, des erreurs et oublis de barème ont été rectifiés.

Mais nous avons également obtenu une avancée importante concernant les collègues à temps partiel :

Tout d'abord, nous avons réussi à faire adopter par la CAPD le vœu commun suivant, proposé par le SNUDI-FO et le SNUipp : « La CAPD s'oppose à la remise en cause du droit à temps partiel : accès à certains postes interdits, quotités refusées (en particulier les 80%), deuxième phase du mouvement sans formulation des vœux. » 7voix pour (les 3 organisations syndicales) 6 contre (l'administration)

Cela a permis de mener le débat sur la question et nous a permis d'obtenir que les directeurs d'écoles puissent être à temps partiel et exercer leur mission : ce n'est plus incompatible, contrairement à ce qui était écrit dans la circulaire mouvement.

La CAPD a également adopté le vœu suivant (FO-SNUipp) : « La CAPD se prononce contre la multiplication des postes à profil qui remettent en cause les règles et barèmes du mouvement (notamment par les avis très favorables). » 7pour - 6 contre

Nous demandons que ce vœu soit respecté et que des réponses concrètes soient apportées.

Par ailleurs,

- A Laduz, le poste avait été obtenu lors de la première phase du mouvement par une opération contraire aux règles du mouvement. Suite à notre intervention en audience et en CAPD, le barème a été respecté.
- A Maligny où devaient être placés deux PESTagiaires, les collègues nous ont alertés. Suite à notre intervention en audience, un seul y sera nommé.
- Deux collègues remplaçants devaient rattraper des mercredis matins qui n'étaient pas dus (sous injonction de leur IEN et sous prétexte d'annualisation). Suite à notre intervention auprès de la DASEN, leur droit a été rétabli, ces mercredis ne sont pas travaillés.

SNUDI INFOS

DECHARGES DE DIRECTION

Suite à l'enquête que le SNUDI-FO 89 a menée sur les décharges de direction et à laquelle vous avez été nombreux à répondre (nous vous en remercions), nous avons constaté que les décharges pour les écoles à une et deux classes n'ont pas été totalement attribuées.

Nous sommes intervenus à ce sujet lors de la CAPD, mais la DASEN nous répond que si elle donne ces décharges en fin d'année, elle doit refuser les stages maternelles... et nous a demandé un avis sur ce choix. Pour FO, il n'est pas question de choisir qui doit faire les frais du manque de remplaçants : le stage doit être maintenu, et la loi respectée, c'est 4 décharges par an pour ces écoles.

Quoi qu'il en soit, même si quelques unes de ces décharges doivent encore être données en fin d'année, environ 60 directeurs n'auront pas bénéficié de leur droit :

Ce n'est pas acceptable et c'est la deuxième année que cela se produit !

Nous invitons tous les collègues dans ce cas à s'adresser à la DASEN (s/c de leur IEN) pour demander que leur soit donnée cette décharge, puisque c'est un droit, et de nous envoyer une copie.

Nous ne tolérons pas que le manque de personnel soit un prétexte pour rogner nos droits !

Quelques changements concernant les décharges de direction à la rentrée 2016 :

- Les directeurs d'écoles de 2 classes auront droit à 10 jours par an, soit 1 jour par mois au lieu de 4j/an
- Les directeurs d'écoles de 8 classes auront 1/3 décharge hebdomadaire (au lieu d'1/4), soit un jour et demi

Retrouvez le tableau des décharges de directions sur le site <http://89.fo-snudi.fr>

EVS AVS AESH

Pour la reconnaissance d'un vrai travail, avec un vrai statut et un vrai salaire !

Le SNUDI FO 89 a réuni les EVS-AVS et AESH le 22 juin. La discussion a porté sur les conditions d'embauche, de travail et de renouvellement de contrats. Il apparaît de plus en plus nettement que la diminution du nombre de places dans les établissements spécialisés, la politique d'inclusion du handicap dans le milieu ordinaire font que le nombre d'emplois de vie scolaire explose littéralement.

Face à cette réalité, l'Education Nationale, qui doit répondre aux exigences de diminution des dépenses publiques, a recours aux contrats aidés, dont l'absence de pérennité et le faible niveau de revenu concourent à la précarité de ces emplois.

Ces salariés le disent : « Nous sommes des pions », « On nous emploie puis on nous jette », « Le travail que nous fournissons auprès des élèves n'est pas reconnu ». « J'ai reçu un courrier me disant que je n'avais plus droit à renouvellement, sans plus d'explication, hors je réponds toujours aux critères. » « Pôle Emploi m'a répondu qu'il fallait laisser la place à d'autres qui n'ont jamais eu de contrat aidé »

De qui se moque-t-on ? C'est hors la loi !

Avec les EVS-AVS AESH, le SNUDI FO 89 s'adresse à la Direction du Travail, à Pôle Emploi pour que cesse cette discrimination totalement illégale.

Ne restez pas isolés, adressez-nous vos dossiers : snudifo89@gmail.com

et syndiquez-vous au SNUDI FO 89.

Plus nous serons organisés, mieux nous pourrons nous défendre.

Le SNUDI-FO 89 organise un stage syndical, ouvert à tous les PE, à la rentrée :

« Connaitre et défendre ses droits quand on est PE »

ou comment s'y retrouver dans les arcanes de l'administration

Les 9 et 10 novembre à AUXERRE

A noter dès à présent dans vos agendas.

Inscriptions à la rentrée... mais vous pouvez vous signaler dès maintenant.

RENTREE et PRERENTREE : Comme nous l'avions obtenu l'an passé, le rattrapage de la journée de solidarité se fera au choix des équipes, soit le 30 août, soit en 1x6h, soit en 2x3h, soit en 3x2h durant la première période. La prérentrée aura lieu le 31 août, la rentrée le 1er septembre. L'équipe au complet doit en décider.

Le Groupe de Travail pour la 2ème phase d'ajustement du mouvement aura lieu le 29 août.

Le \$NUDI-FO 89 : Un syndicat pour la défense des droits et des statuts... ...et de l'Ecole de la République !

Alors que les réformes de l'Education pleuvent, que les attaques contre nos droits et notre statut se multiplient, que les garanties collectives sont mal menées par la territorialisation...

Il est nécessaire de s'organiser, de faire bloc, de s'unir, pour faire entendre nos revendications, pour faire entendre notre volonté de préserver le service public d'Education, national, fondé sur les principes de l'Ecole de la République, du code de l'Education et du statut des enseignants.

Quand les inscriptions pour les écoles privées se multiplient, que s'accroît la flexibilité des enseignants (annualisation du temps de travail, dégradation des droits et des conditions de travail...), quand les collectivités territoriales ont de plus en plus la main mise sur le fonctionnement de l'Ecole, que la logique budgétaire s'impose à la logique de service public : Organisons-nous pour dire NON !

Faites-vous défendre pour faire valoir vos droits !

Utilisez le premier des droits, celui qui permet de défendre

tous les autres : **Syndiquez-vous au \$NUDI-FO !**

Pour nous contacter

permanences au syndicat :
mardi, mercredi et jeudi au

03.86.52.55.12

par mail : snudifo89@gmail.com

Site internet - <http://89.fo-snudi.fr>

SNUDI FO 89	COTISATIONS SYNDICALES										2016
-------------	------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--	------

66 % de la cotisation syndicale sont reversés sous forme de crédit d'impôts (donc même si vous n'êtes pas imposable).
Pour les nouveaux adhérents, la cotisation est égale au nombre de mois restant dans l'année civile.

Il est possible de régler en plusieurs fois (10 maximum) ou de nous indiquer à quelle date vous souhaitez être débité.

ECHELONS :	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
PROFESSEURS DES ECOLES CLASSE NORMALE :												
Stagiaires, Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	117 €	122 €	132 €	139 €	145 €	154 €	163 €	178 €	188 €	201 €	214 €
	mois	9,8 €	10,2 €	11 €	11,6 €	12,1 €	12,8 €	13,6 €	14,8 €	15,7 €	16,8 €	17,8 €
PROFESSEURS DES ECOLES HORS CLASSE :												
Adjoints, Spécialisés, ASH, IMF	année	165 €	186 €	197 €	208 €	223 €	236 €	250 €				
	mois	13,8 €	15,5 €	16,4 €	17,3 €	18,6 €	19,7 €	20,8 €				
INSTITUTEURS :												
Adjoints	année				126 €	129 €	131 €	134 €	141 €	147 €	155 €	172 €
	mois				10,5 €	10,6 €	10,8 €	11,2 €	11,8 €	12,3 €	12,9 €	14,3 €
ETUDIANTS, CONTRACTUELS :	30 €											
EVS-AVS :	80 €											
RETRAITES :	97 €											
Ajouter :												
Chargés d'école : +4 €												
Directeurs : 2 à 4 classes : +8 € 5 à 9 classes : +12 € 10 classes et + : +15 € - IMF : +12 €												
Couples : retrancher 15 € sur le total des 2 cotisations												
Enseignants à mi-temps : ½ cotisations Enseignants à temps partiel x % : cotisation x %												

BULLETIN D'ADHESION OU DE RENOUELEMENT

à découper et à retourner au : SNUDI-FO 89 7, rue Max Quantin BP 231 89004 AUXERRE Cedex - chèque à l'ordre du SNUDI-FO

Nom : Prénom :

Fonction : Instit PE Echelon

Etablissement d'exercice (adresse) :

Téléphone de l'établissement : _____

Adresse personnelle :

Téléphone: _____ E-mail :

Montant de la cotisation : Date : Signature :



Rejoignez un syndicat libre et indépendant :

Rejoignez le \$NUDI FORCE OUVRIERE

\$NUDI FO 89

de l'Yonne !

